

ANNEXE N° 2 SECTEURS AFFECTES PAR LE BRUIT

Commune de ESBLY	Délimitation du tronçon						
Nom de l'infrastructure	PR Début	Abscisse Début	PR Fin	Abscisse Fin	Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit (m)	Type de tissu (rue en "U" si renseigné sinon tissu ouvert)
Départementale 5	9	+ 650	11	+ 950	4	30	
Départementale 239					4	30	
SNCF Noisy Le Sec à Strasbourg					1	300	

POUR AMPLIATION
Pour le Préfet et par délégation
L'Attaché, Chef de Bureau

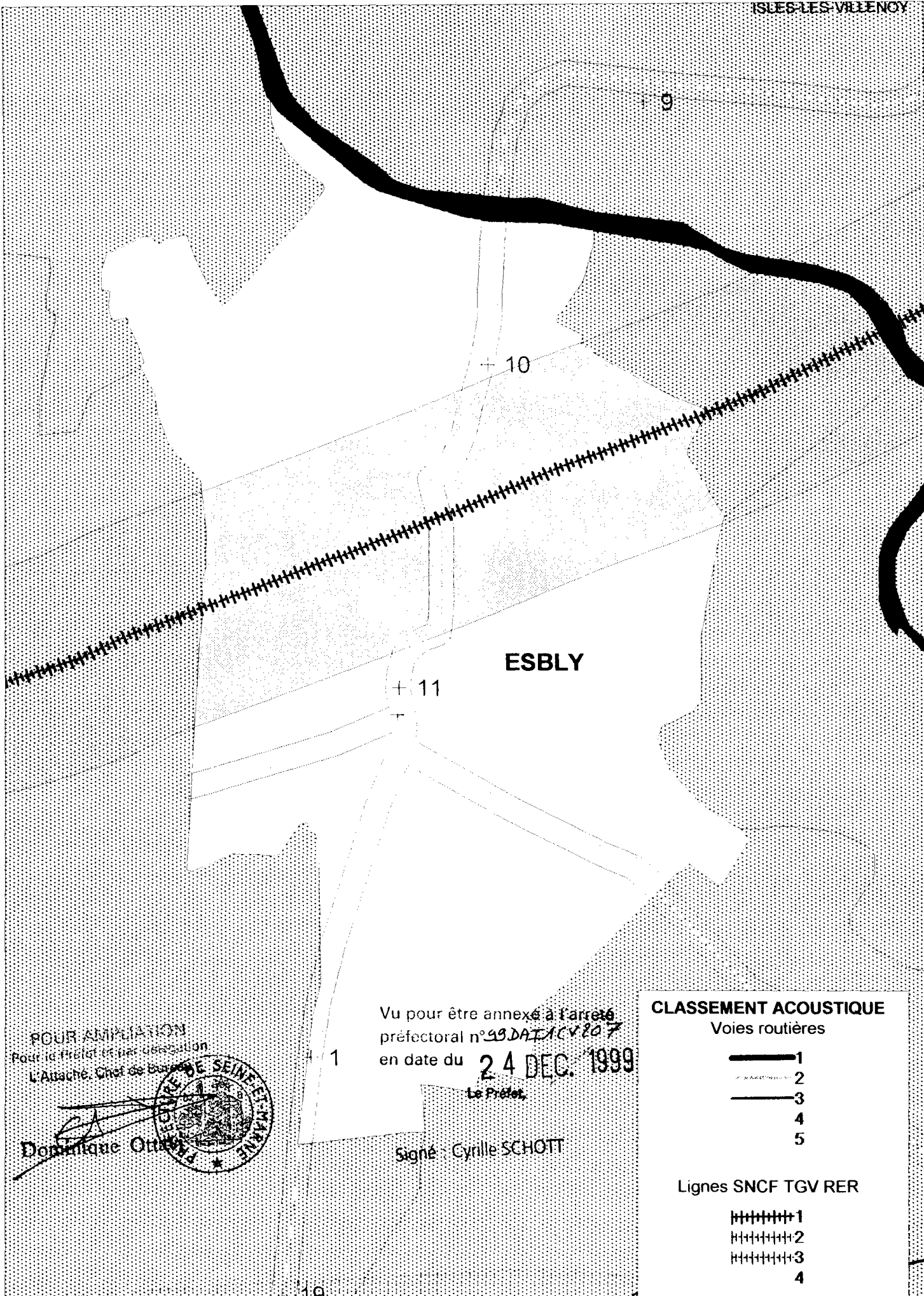
Dominique Ottavi



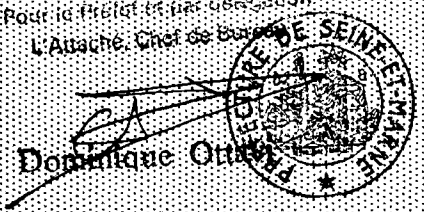
Vu pour être annexé à l'arrêté
préfectoral n° 99 DAI 1 CV 207
en date du 24 DEC. 1999

Le Préfet,

Signé : Cyrille SCHOTT



POUR AMPLIATION
 Pour le Préfet et par délégation
 L'Attaché, Chef de Bureau



Vu pour être annexé à l'arrêté
 préfectoral n° 93 DAT / CV 207
 en date du **24 DEC. 1999**
 Le Préfet,

Signé : Cyril SCHOTT

CLASSEMENT ACOUSTIQUE

Voies routières

	1
	2
	3
	4
	5

Lignes SNCF TGV RER

	1
	2
	3
	4